



Lettre de licenciement avec accusés de réception

Par **Dany**, le **23/04/2012** à **10:28**

Bonjour,
J'ai reçu une lettre recommandée de mon employeur suite à un accident du travail survenu il y a 2 mois. Je suis convoqué en vue d'une sanction disciplinaire. Je souhaiterais être assisté par un avocat du travail.

Par **pat76**, le **24/04/2012** à **17:25**

Bonjour,
À quelle date a eu lieu l'accident de travail, l'employeur en a-t-il été informé dès cette date ?
Cet accident est-il dû à une faute de votre part ?
Vous avez reçu une convocation à un entretien préalable pour lequel est envisagée une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement ?
Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise ?
Vous ne pourrez pas être assisté par un avocat.
Il a dû être obligatoirement précisé dans la lettre de convocation à l'entretien préalable que vous ne pourriez vous faire assister que par un représentant du personnel s'il en existe dans l'entreprise.
S'il n'en existe pas, il est alors indiqué dans la lettre de convocation que vous pourrez vous faire assister par un membre du personnel de votre choix ou, par un conseiller aux salariés à choisir sur une liste départementale du conseiller aux salariés que vous pourrez obtenir auprès de l'inspection du travail ou à la mairie du lieu de l'entreprise.
L'adresse de ces deux administrations étant nécessairement mentionnée.
Vous avez été responsable et victime de cet accident du travail ?

Je n'ai fait aucun faute le jour de l'accident le soir j'ai été reçu par mon directeur il ma demande comment s'était arrive pour les délégués je n'ai pas confiance merci pour l'info

BonjourrrrrPouvez-vous indiquer à quelle date a eu lieu l'accident.rnrnC'est important pour la suite de vos droits, car si l'accident a eu lieu il y a plus de deux mois et que l'on considère cela comme une faute de votre part, l'employeur ne peut plus prendre de sanction si le délai de deux mois est passé.

La date est le 27 02 12 la convocation le 11 04 12

rebonjour
A quelle date a lieu l'entretien préalable?
Vous n'aurez pas de conseiller alors
puisque vous vous méfiez des délégués.
L'accident a été déclaré à l'inspection du travail
par l'employeur?

J ai rencontre l accidenté le 10 03 12 il n'a même pas été arrêté juste du doliprane pour la douleur

BonjourrrnC'est vous qui aviez créé un accident du travail, suite à une mauvaise manoeuvre avec un engin?rrnVous pouvez faire établir que la personne accidentée n'a eu aucun arrêt?

Merci

Par **pat76**, le **26/04/2012** à **12:42**

Vous ne répondez pas à mes deux questions?

Par **Dany**, le **26/04/2012** à **12:46**

Il le savent ça n'excuse pas la faute si il y a faute